



MOYENS, AIDE JURIDICTIONNELLE
ET PROFESSIONS POUR LA JUSTICE

15 | LES JURIDICTIONS ET LES ÉTABLISSEMENTS

15.1 LES JURIDICTIONS ET LES ÉTABLISSEMENTS

Les juridictions

En France, les juridictions, dont la fonction est d'appliquer les règles de droit au règlement des litiges qui leur sont soumis, peuvent être classées selon l'ordre auquel elles appartiennent (juridictions administratives ou judiciaires - pénales ou civiles), leur nature (juridictions de droit commun ou spécialisées) ou leur place dans la hiérarchie des juridictions (juridictions de première instance, d'appel ou cours suprêmes).

- Les juridictions de l'ordre judiciaire

Les juridictions de l'ordre judiciaire ont deux fonctions principales : trancher les litiges entre particuliers ou entreprises en matière civile et sanctionner les infractions à la loi pénale. Elles se composent des juridictions de première instance de droit commun (tribunaux de grande instance -TGI- ou de première instance -TPI-) ou spécialisées (tribunaux pour enfants, tribunaux d'instance ou de police, tribunaux des affaires de sécurité sociale, conseils de prud'hommes ou tribunaux du travail, tribunaux de commerce ou TGI et TPI à compétence commerciale). Les cours d'appel sont les juridictions du second degré qui statuent sur l'appel formé contre les décisions rendues par les juridictions de première instance. Au sommet de la hiérarchie judiciaire, la Cour de cassation veille à la bonne application du droit.

- Les juridictions de l'ordre administratif

Les juridictions de l'ordre administratif ont pour fonction principale de trancher les conflits qui peuvent surgir entre les particuliers et l'administration. Elles se composent des tribunaux administratifs, des cours administratives d'appel et du Conseil d'État.

Les établissements pénitentiaires

Les établissements pénitentiaires sont les lieux où sont détenues les personnes faisant l'objet d'une mesure privative de liberté.

- **Les maisons d'arrêt** reçoivent les personnes soumises à une détention provisoire et les condamnés à une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à 2 ans ;

- Les établissements pour peines :

Les **centres de détention**, dont le régime est orienté vers la réinsertion sociale, et les **maisons centrales**, dont le régime est orienté vers la sécurité, reçoivent les condamnés à une longue peine d'emprisonnement ;

Les **centres de semi-liberté** reçoivent les personnes bénéficiant de ce régime d'exécution de leur peine d'emprisonnement ;

Les **centres pour peines aménagées** reçoivent les personnes bénéficiant d'un aménagement de leur peine d'emprisonnement et peuvent également recevoir les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à deux ans ;

Les **établissements pénitentiaires pour mineurs** reçoivent les mineurs faisant l'objet d'une mesure privative de liberté ;

Les **centres pénitentiaires** regroupent des quartiers distincts pouvant appartenir aux différentes catégories d'établissements pénitentiaires.

Les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse

Les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse prennent en charge les mineurs en danger et/ou les mineurs délinquants. Ils relèvent soit du secteur public, soit du secteur associatif.

Les établissements d'accès au droit

- **Les conseils départementaux de l'accès au droit** sont chargés de définir et de mettre en œuvre la politique d'accès au droit dans leur département.

- **Les maisons de justice et du droit et les antennes de justice** ont une mission d'information sur les droits et les procédures et sont des lieux où peuvent être mis en œuvre des modes de règlement amiable des conflits.

1. Juridictions et établissements au 1^{er} janvier 2016

Juridictions de l'ordre judiciaire	
Cour de cassation	1
Cours d'appel	36
Tribunaux supérieurs d'appel	1
Tribunaux de grande instance (TGI)	164
<i>dont TGI à compétence commerciale, tribunaux mixte de commerce et chambres commerciales</i>	16
Tribunaux de première instance (TPI)	4
<i>dont TPI à compétence commerciale</i>	2
Tribunaux pour enfants	155
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	114
Tribunaux d'instance et de police	307
Conseils des prud'hommes	210
Tribunaux du travail	6
Tribunaux de commerce	134
Juridictions de l'ordre administratif	
Conseil d'État	1
Cours administratives d'appel	8
Tribunaux administratifs	42
Établissements pénitentiaires	
Maisons d'arrêt	86
Centres de détention	27
Centres pénitentiaires	50
Maisons centrales	6
Centres de semi-liberté	11
Centres pour peines aménagées	9
Établissements pénitentiaires pour mineurs	6
Établissement public de santé national de Fresnes	1

3. Établissements d'accès au droit en 2015

Conseils départementaux de l'accès au droit	100
Maisons de la Justice et du droit	139
Antennes de justice	37

2. Établissements de la protection judiciaire de la jeunesse au 1^{er} juin 2016

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse	
Pôles territoriaux de formation	11
Directions interrégionales	9
Directions territoriales (hors Polynésie française)	54
Établissements, services et unités relevant du secteur public	
Établissements et services	217
Centres éducatifs fermés (CEF)	17
Établissements de placement éducatif (EPE)	33
Établissements de placement éducatif et d'insertion (EPEI)	31
Services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO)	92
Services territoriaux éducatifs de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI)	25
Services éducatifs auprès du tribunal (SEAT)	1
Services territoriaux éducatifs et d'insertion (STEI)	11
Services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs (SEEPM)	6
Service éducatif au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (SECJD)	1
Unités éducatives	492
Unités éducatives centres éducatifs fermés (UE-CEF)	17
Unités éducatives centres éducatifs renforcés (UE-CER)	4
Unités éducatives d'hébergement diversifié (UEHD)	25
Unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC)	72
Unités éducatives de milieu ouvert (UEMO)	272
Unités éducatives auprès du tribunal (UEAT)	10
Unités éducatives d'activités de jour (UEAJ)	84
Unités rattachées aux services éducatifs auprès des tribunaux (UESEAT)	1
Unités des services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs (UESEPM)	6
Unité éducative au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (UECJD)	1
Tous établissements et services habilités du secteur associatif	1 039
Centres éducatifs fermés (CEF)	34
Centres éducatifs renforcés (CER)	47
Centres de placement immédiat (CPI)	3
Service d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO)	176
Service d'investigation éducative (SIE)	86
Service de réparation pénale (SRP)	39
Service d'insertion	9
Établissements de placement	645
<i>Lieux de vie (LVA)</i>	<i>100</i>
<i>Maisons d'enfants à caractères social (MECS)</i>	<i>157</i>
<i>Centres d'hébergement diversifié (CHD)</i>	<i>53</i>
<i>Centre de placement familial et socio-éducatif (CPFSE)</i>	<i>40</i>
<i>Centres scolaires et professionnels (CSP)</i>	<i>62</i>
<i>Foyers de jeunes travailleurs (FJT)</i>	<i>3</i>
<i>Foyers</i>	<i>228</i>
<i>Établissements de placement autres</i>	<i>2</i>
Associations gérantes	499

Champ : France métropolitaine, DOM et COM.

Source : Ministère de la Justice

Pour en savoir plus : www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/